

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des affaires intergouvernementales présente son deuxième rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 6 juin 2005, à 9 h 30, dans la salle 254 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 29 — *Loi sur les élections municipales et scolaires/The Municipal Councils and School Boards Elections Act*;
- Projet de loi 35 — *Loi sur le Partenariat de la région de la capitale/The Capital Region Partnership Act*.

Composition du Comité :

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. MAGUIRE remplace M^{me} DRIEDGER;
- M. CUMMINGS remplace M. REIMER;
- M. DYCK remplace M. SCHULER;
- M. CULLEN remplace M^{me} STEFANSON;
- M. DEWAR remplace M. SWAN;
- M. JENNISSON remplace M. AGLUGUB.

Substitution effectuée, avec le consentement du Comité, pendant la réunion :

M. MARTINDALE remplace M^{me} KORZENIOWSKI.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu 3 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 29 — *Loi sur les élections municipales et scolaires/The Municipal Councils and School Boards Elections Act* :

Doug Dobrowolski	Association des municipalités du Manitoba
Val Turner	Manitoba Municipal Administrators Association
Mel Graham	Inter-Organizational Access Committee

Le Comité a entendu 3 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 35 — *Loi sur le Partenariat de la région de la capitale/The Capital Region Partnership Act* :

Don Forfar, président	Maires et préfets de la région de la capitale
Bob Stefaniuk, préfet	Municipalité rurale de Richot
Wilf Taillieu, préfet	Municipalité rurale de Headingley

Exposé écrit :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 29 — *Loi sur les élections municipales et scolaires/The Municipal Councils and School Boards Elections Act* :

Jae Eadie, conseiller	Ville de Winnipeg
-----------------------	-------------------

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 29) — *Loi sur les élections municipales et scolaires/The Municipal Councils and School Boards Elections Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que l'alinéa 26a) du projet de loi soit amendé par substitution, à « 29 », de « 27 ».

(N^o 35) — *Loi sur le Partenariat de la région de la capitale/The Capital Region Partnership Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que l'alinéa 4(1)b) du projet de loi soit amendé par suppression de « unique et ».

La présidente,

Rapport présenté par :

M^{me} Marilyn BRICK

Le 6 juin 2005